



## Lettre d'information des sites Natura 2000

### Carte d'identité des sites du Marensin Nord

**1** Département - LANDES

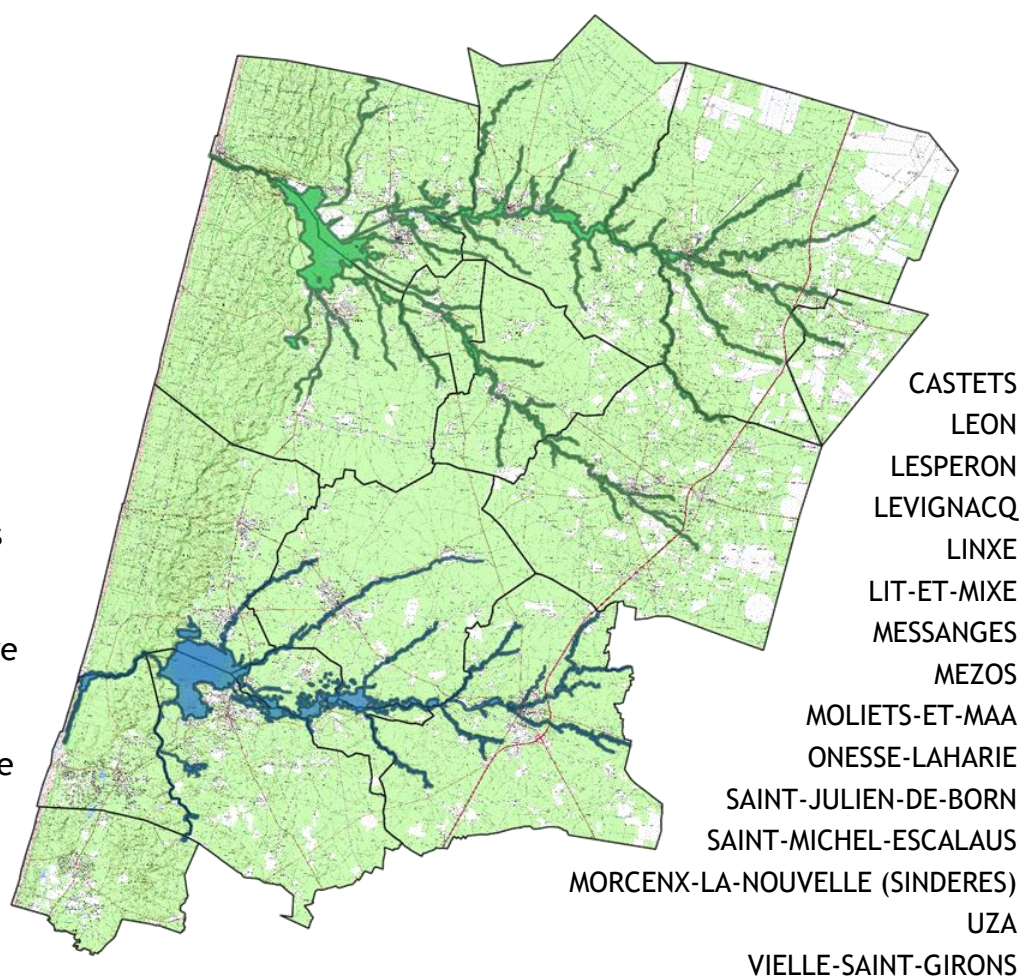
**4** Communautés de Communes  
Côte Landes Nature  
Mimizan  
Pays Morcennais  
Maremne Adour Côte Sud

**15** communes

**3 854** hectares séparés en **2** sites

**24** habitats d'intérêt communautaire

**16** espèces d'intérêt communautaire



Porteur de la mise en œuvre du Documents d'Objectifs	<a href="mailto:administration@rivieresmarensinborn.fr">administration@rivieresmarensinborn.fr</a>	
Animateur technique et opérateur MAEC	<a href="mailto:landesnaturefb@gmail.com">landesnaturefb@gmail.com</a>	

# Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous...

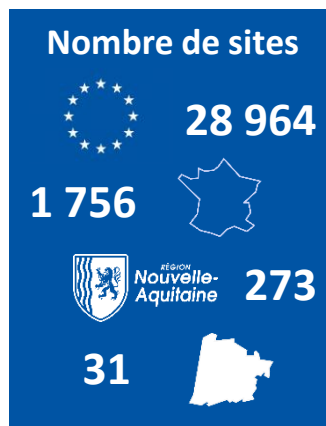
«On ne peut pas construire à cause de Natura 2000»

«On a coupé la forêt dans le site Natura 2000, à quoi ça sert !»

«C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire»



Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Et près de chez vous, il y a les sites des «Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » et des « zones humides de l'étang de Léon».



«C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais qu'est-ce qui se passe dans ces sites?»



L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des États. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

«Comment s'impliquer? Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ? Et puis, d'abord pour préserver quoi?»

Avant de répondre à ces questions, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé **DOC**ument d'**Obj**ectifs ou **DOC**OB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et des espèces) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions : Télécharger le résumé du DOCOB [ici](#)  
Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...



...et de convaincre !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.



## Du concret ! Natura 2000 en actions A chacun sa formule

1<sup>ère</sup> condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées  
**DANS** le périmètre des sites Natura 2000

Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (ou plus)

CONTRAT N2000

CHARTER N2000

MAEC

## Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit sur parcelles non agricoles

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, restauration d'une mare, etc.

Sélection d'actions parmi une liste de mesures finançables

Remboursement à 100 % des frais avancés grâce aux fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait

+ Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur.

Avancement de trésorerie avant remboursement, délai min 2-3 mois  
- 1 seule période de dépôt des contrats par an

### Exemple

Un propriétaire de Saint-Julien-en-Born a restauré une prairie humide en arrachant des saules. L'objectif était de diversifier les habitats pour favoriser l'accueil des espèces d'intérêt communautaire. Les travaux ont été réalisés par une entreprise et remboursés intégralement.

Dès la première année, on constate le retour du fadet des laïches.



## La charte Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains.

Engagement par type de milieu

+ Formalité administrative rapide  
Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Ne concerne que certains milieux  
- Aucune contrepartie financière exceptée la taxe  
Accord du propriétaire pour les ayants-droits

### Exemple

Les communes de Léon et de Saint-Julien-en-Born se sont engagées respectivement sur 475 et 493 ha de propriétés communales.



Les milieux concernés sont des zones d'eau libre avec des herbiers aquatiques, des landes humides, des boisements alluviaux ou encore des milieux lagunaires.

## Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs

Parcelles agricoles, déclarées à la PAC, situées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité immédiate

Une mesure agro-environnementale et climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole permettant de favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière payée à l'hectare et par an.

Mesures pour les prairies, les cultures ou les mares  
Dossiers instruits par la DDTM, financés par l'État et l'Europe  
A réaliser en même temps que le dossier PAC

### Exemple

Un agriculteur peut s'engager à ne pas fertiliser et à faucher sa prairie plus tard que prévu afin de favoriser les insectes et la diversité floristique. En respectant ce cahier des charges, il reçoit 145 €/hectare engagé et par an pendant 5 ans.

+ Valoriser des parcelles difficiles à exploiter ou peu productives

- Seulement 5 mesures proposées  
Impossibilité d'épandre du fumier



## Régime d'Évaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Évaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, stations d'épuration ou grands ouvrages)
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires.

**Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.**

## Exemples de projets

Permis de construire et d'aménager

Sentier de découverte

Curage de cours d'eau

Défrichage

Drainage

Passage busé

Vidange ou agrandissement de plans d'eau

PLUi

## Sensibiliser au patrimoine naturel

L'animateur sensibilise également le grand public, les acteurs socio-économiques et les élus aux enjeux Natura 2000 et au patrimoine naturel présent sur le site.

Cela prend diverses formes :

- des animations : inaugurations, évènements, ateliers pour les scolaires, sorties découverte, ...
- des supports de communication : exposition mobile à emprunter à titre **gratuit**, lettres d'information, plaquettes, posters...
- de la communication numérique : site Internet, Facebook,
- de l'information : formations des élus et professionnels...

**N'hésitez pas à nous solliciter !**

 Landes Nature a une page Facebook, abonnez-vous pour voir nos actualités @LandesNature



Vous souhaitez restaurer un milieu dégradé ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez le gestionnaire des sites Natura 2000 du Marais :

Association Landes Nature, Cité Galliane, 40 005 Mont-de-Marsan 07 89 64 15 63 / 06 40 60 18 66  
[suzy.lemoine@landes.chambagri.fr](mailto:suzy.lemoine@landes.chambagri.fr) et [marine.hediard@landes.chambagri.fr](mailto:marine.hediard@landes.chambagri.fr)

Pour des informations complémentaires concernant Natura 2000 dans les Landes, consultez notre site internet : <http://barthesmidouzemarais.n2000.fr>



Site Natura 2000  
Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe  
Zones humides de l'étang de Léon

Crédits photo : Landes Nature



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire

